

(19)



(11)

EP 3 875 339 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:

11.01.2023 Bulletin 2023/02

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
B61D 37/00 (2006.01)

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
B61D 37/00

(21) Numéro de dépôt: **21159963.4**

(22) Date de dépôt: **01.03.2021**

(54) **TABLETTE PLIANTE À GRANDE EXTENSION LONGITUDINALE ET VÉHICULE INTÉGRANT UNE TELLE TABLETTE**

KLAPPTISCH MIT GROSSER LÄNGESAUSDEHNUNG UND FAHRZEUG, DAS EINEN SOLCHEN TISCH UMFASST

FOLDING SHELF WITH LARGE LONGITUDINAL EXTENSION AND VEHICLE INCLUDING SUCH A SHELF

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(30) Priorité: **03.03.2020 FR 2002152**

(43) Date de publication de la demande:

08.09.2021 Bulletin 2021/36

(73) Titulaire: **SpeedInnov**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeurs:

- **PRUNIER, Germain**
17180 Périgny (FR)

- **PENNEC, Pierre-Yves**
17000 La Rochelle (FR)
- **BEAUSEIGNEUR, Christophe**
17540 Vérines (FR)
- **POQUET, Thomas**
78600 Le Mesnil le Roi (FR)

(74) Mandataire: **Lavoix**
2, place d'Estienne d'Orves
75441 Paris Cedex 09 (FR)

(56) Documents cités:

EP-A1- 1 514 760 DE-A1-102011 087 346
FR-A1- 2 994 410 FR-A1- 2 997 914
FR-A1- 2 998 243 FR-A1- 3 001 690

EP 3 875 339 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un ensemble comprenant une paroi, un plancher, et une tablette pliante comportant :

- un corps s'étendant selon une direction transversale de la tablette, le corps étant fixé sur la paroi,
- une pluralité de panneaux comprenant au moins un premier panneau monté rotatif sur le corps autour d'un premier axe de rotation sensiblement parallèle à la direction transversale, et au moins un deuxième panneau monté rotatif sur le premier panneau autour d'un deuxième axe de rotation,

la tablette étant mobile entre :

- une configuration dépliée, mécaniquement stable, dans laquelle les panneaux s'étendent dans le prolongement les uns des autres et dans une direction longitudinale sensiblement perpendiculaire à la direction transversale et sensiblement horizontale ou destinée à être horizontale, et
- une configuration pliée, mécaniquement stable, dans laquelle le premier panneau et le deuxième panneau forment entre eux un angle aigu autour du deuxième axe de rotation.

[0002] L'invention concerne également un véhicule, notamment ferroviaire, intégrant au moins un tel ensemble.

[0003] Dans l'état de la technique, notamment celui des véhicules ferroviaires, on connaît des tables sur pied comportant un premier panneau horizontal fixé sur la paroi et ayant un pied s'étendant entre le plancher et une extrémité distale du panneau afin de supporter ce panneau. Une telle table comprend généralement deux panneaux latéraux montés rotatifs sur le panneau de part et d'autre de ce dernier selon la direction longitudinale. Dans cette tablette, chacun des deux panneaux latéraux est en porte-à-faux. En pratique, cela limite l'extension longitudinale de chacun des panneaux latéraux à beaucoup moins que 500 millimètres.

[0004] Ainsi, de chaque côté de cette tablette, la différence d'extension longitudinale entre la configuration dépliée et la configuration pliée est très inférieure à 500 millimètres. Une telle tablette n'est donc pas bien adaptée pour une personne à mobilité réduite assise dans un fauteuil roulant. En effet, du fait des dimensions du fauteuil roulant, la personne se situe à une certaine distance du panneau central, de sorte que, même quand l'un des panneaux latéraux est déplié, le bord de la tablette est assez éloigné de la personne dans la direction longitudinale. Dit autrement, la personne a l'impression de se trouver trop loin de la tablette en configuration dépliée, et ne peut pas s'en approcher davantage.

[0005] En outre, le pied de la table est susceptible de constituer une gêne pour la personne en fauteuil roulant,

du fait du rayon de giration important du fauteuil, typiquement de l'ordre de 1500 millimètres.

[0006] Afin de remédier à ces problèmes, il existe des tablettes escamotables comprenant un seul panneau monté sur la paroi. Dans une position de stockage, le panneau est reçu dans un logement défini par la paroi. Pour sortir le panneau, on le déplace en translation vers le haut, puis on abaisse le panneau par un mouvement de rotation autour d'un axe de rotation passant sensiblement par un bord longitudinal du panneau situé du côté de la paroi.

[0007] Malheureusement, il a été constaté que ces tablettes escamotables ne sont pas facilement manipulables par une personne en fauteuil roulant. En effet, l'effort de sortie du panneau de son logement est relativement important et impose un mouvement de translation vertical délicat à réaliser par la personne. Par ailleurs, une fois dépliées, ces tablettes peuvent être gênantes pour une personne assise dans un fauteuil roulant électrique, généralement plus long qu'un fauteuil roulant standard ou mécanique.

[0008] La solution la plus adaptée pour une personne en fauteuil roulant est à ce jour une tablette comportant, au moins d'un côté selon la direction longitudinale, un premier panneau monté rotatif sur un corps, et un deuxième panneau monté rotatif sur le premier panneau. Dans la configuration dépliée, les deux panneaux sont relativement étroits et bien adaptés à un usager assis sur un siège à proximité. Toutefois, les deux panneaux ne présentent pas une extension longitudinale suffisamment importante pour une personne en fauteuil roulant.

[0009] En théorie, il serait possible d'augmenter l'extension longitudinale des panneaux de la tablette dans la position dépliée jusqu'à une valeur satisfaisante pour une personne à mobilité réduite. Toutefois, cette augmentation cause des problèmes de tenue mécanique, car le porte-à-faux devient trop important.

[0010] Selon son abrégé, EP-A-1 514 760 décrit une table basculante pour habitacles de voitures ferroviaires comprenant un support solidaire de la structure du véhicule avec au moins un logement ; un guide placé dans ledit au moins un logement dans une position sensiblement verticale, ayant une première extrémité articulée au support et une seconde extrémité articulée à un bras relié de manière pivotante au support, les axes d'articulation étant parallèles.

[0011] Ainsi, un but de l'invention est de proposer une tablette pliante possédant une extension longitudinale adaptée à une personne en fauteuil roulant dans la position dépliée, tout en présentant une tenue mécanique suffisante.

[0012] A cet effet, l'invention a pour objet un ensemble selon la revendication 1.

[0013] Selon des modes de réalisation particuliers, l'ensemble comprend l'une ou plusieurs des caractéristiques correspondant aux revendications 2 à 8, prise(s) isolément ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles.

[0014] L'invention a également pour objet un véhicule selon la revendication 9.

[0015] Selon un mode de réalisation particulier, le véhicule comprend les caractéristiques de la revendication 10.

[0016] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue partielle d'un véhicule selon l'invention, montrant l'ensemble en vue de dessus, la tablette étant dans la configuration dépliée,
- la figure 2 est une vue en perspective de l'ensemble représenté sur la figure 1, et
- la figure 3 est une vue schématique, en vue selon la direction transversale, montrant la tablette dans les configurations pliée et dépliée.

[0017] En référence aux figures 1 à 3, on décrit un véhicule 10 selon l'invention comprenant un ensemble 12 comportant une paroi 14, un plancher 16, et une tablette 18 pliante.

[0018] Le véhicule 10 est par exemple un véhicule ferroviaire, tel qu'un train à grande vitesse ou suburbain.

[0019] Selon une autre variante, le véhicule 10 est un véhicule automobile non ferroviaire, tel qu'un autocar.

[0020] Selon une autre variante encore (non représentée), le véhicule comprend une pluralité d'ensembles analogues à l'ensemble 12, c'est-à-dire notamment une pluralité de tablettes analogues à la tablette 18.

[0021] L'ensemble 12 comprend aussi, dans l'exemple représenté, une cloison de séparation 19 par exemple sensiblement perpendiculaire à la paroi 14.

[0022] Selon un mode de réalisation particulier (non représenté), l'ensemble 12 n'est pas situé dans un véhicule, mais par exemple situé dans un bâtiment (non représenté).

[0023] La tablette 18 comprend un corps 20 s'étendant selon une direction transversale T de la tablette, et ici du véhicule 10.

[0024] La tablette 18 comprend aussi une pluralité de panneaux 22 comprenant un premier panneau 22A monté rotatif sur le corps 20 autour d'un premier axe de rotation R1 sensiblement parallèle à la direction transversale T, et au moins un deuxième panneau 22B monté rotatif sur le premier panneau autour d'un deuxième axe de rotation R2.

[0025] La tablette 18 est mobile entre une configuration dépliée (représentée sur les figures 1 à 3), et une configuration pliée (représentée en traits mixtes sur la figure 3), toutes deux mécaniquement stables.

[0026] Dans la configuration dépliée, le premier panneau 22A et le deuxième panneau 22B s'étendent dans le prolongement l'un de l'autre, dans une direction longitudinale L sensiblement perpendiculaire à la direction transversale T et sensiblement horizontale lorsque le véhicule 10 est situé sur un terrain (non représenté) lui-

même horizontal, le premier panneau étant dans une position abaissée par rapport au corps 20 autour du premier axe de rotation R1.

[0027] Dans la configuration dépliée, le premier panneau 22A et le deuxième panneau 22B présentent ensemble une extension longitudinale L1 supérieure à 500 millimètres, de préférence supérieures à 600 millimètres.

[0028] Toujours dans la configuration dépliée, au moins l'un des panneaux 22, tous dans l'exemple représenté, repose sur une surface de support 24 (figure 3) définie par la paroi 14.

[0029] L'extension longitudinale L1 est par exemple d'environ 650 millimètres.

[0030] Dans la configuration pliée, le premier panneau 22A et le deuxième panneau 22B forment entre eux un angle α aigu autour du deuxième axe de rotation R2, le premier panneau étant dans une position relevée par rapport au corps 20 autour du premier axe de rotation R1.

[0031] Dans l'exemple représenté, l'angle α est sensiblement nul. Dit autrement, dans la configuration pliée, le deuxième panneau 22B est situé contre le premier panneau 22A.

[0032] Dans la configuration pliée, le premier panneau 22A et le deuxième panneau 22B sont par exemple sensiblement verticaux.

[0033] Dans l'exemple représenté, la direction transversale T est également sensiblement horizontale lorsque le véhicule 10 est situé sur un terrain lui-même sensiblement horizontal.

[0034] On définit également une direction V sensiblement perpendiculaire à la direction transversale T et à la direction longitudinale L, destinée à être verticale lorsque le véhicule 10 est situé sur un terrain sensiblement horizontal.

[0035] Dans l'exemple représenté, les panneaux 22 forment des plaques, par exemple rectangulaires.

[0036] Le deuxième panneau 22B est par exemple plus court que le premier panneau 22A longitudinalement dans la configuration dépliée de la tablette.

[0037] Le premier panneau 22A est par exemple monté sur le corps 20 à l'aide d'une charnière 26A définissant le premier axe de rotation R1.

[0038] Le deuxième panneau 22B est monté sur le premier panneau 22A à l'aide d'une charnière 26B définissant le deuxième axe de rotation R2.

[0039] Dans la configuration dépliée, les charnières 26A, 26B sont respectivement situées au niveau des surfaces supérieures 28A, 28B du premier panneau 22A et du deuxième panneau 22B, ce qui assure la stabilité mécanique des panneaux dans la configuration dépliée.

[0040] La stabilité mécanique de la configuration pliée est par exemple assurée par un couple de frottements de la charnière 26A, ou par un système d'attaches (non représenté) des panneaux 22 dans la configuration pliée.

[0041] Dans l'exemple, la paroi 14 est une paroi latérale du véhicule 10.

[0042] Avantageusement, la paroi 14 est formée par un habillage 28 fixé sur une structure 30 du véhicule 10.

[0043] La structure 30 est par exemple la caisse du véhicule 10.

[0044] Le corps 20 est fixé sur la paroi 14, par exemple sur la structure 30.

[0045] Le corps 20 forme avantageusement une protubérance s'étendant transversalement, en porte-à-faux, à partir de la paroi 14, la tablette 18 étant dépourvue de tout pied s'étendant entre le plancher 16 et le corps à l'écart de la paroi.

[0046] Le corps 20 comprend par exemple une base 32, deux montants 34, 36, par exemple verticaux, fixés sur la base et espacés transversalement l'un de l'autre, et une barre 38 s'étendant transversalement entre les deux montants et adaptée pour servir de poignée.

[0047] La surface de support 24 et la tablette 18 dans la configuration dépliée définissent entre elles une zone de contact 40 présentant une extension transversale L2 avantageusement comprise entre 10 millimètres et 150 millimètres, et par exemple d'environ 120 millimètres.

[0048] L'ensemble 12 définit une zone 42 prévue pour une personne 44 à mobilité réduite équipée d'un fauteuil roulant 46.

[0049] La zone 42 s'étend longitudinalement devant la tablette 18 dans la configuration pliée.

[0050] Dans l'exemple représenté, la zone 42 est délimitée longitudinalement d'une part par la tablette 18 en configuration pliée, et d'autre part par la cloison de séparation 19.

[0051] La zone 42 s'étend transversalement à partir de la paroi 14.

[0052] Avantageusement, la zone 42 présente par exemple une extension longitudinale L3 supérieure ou égale à 1400 millimètres pour accommoder la personne 44 lorsqu'elle est assise dans un fauteuil roulant mécanique 46A, et de préférence supérieure ou égale à 1550 millimètres pour accommoder ladite personne 46 lorsqu'elle est assise dans un fauteuil roulant électrique 46B.

[0053] En effet, la position de la personne 44 peut être décalée d'environ 150 millimètres longitudinalement suivant qu'elle possède un fauteuil roulant mécanique ou électrique.

[0054] La zone 42 présente par exemple une extension transversale L4 supérieure à 750 millimètres, par exemple environ 800 mm.

[0055] Le fonctionnement de l'ensemble 12 se déduit de sa structure et va maintenant être décrit brièvement.

[0056] Initialement, la tablette 18 est dans la configuration pliée représentée sur la figure 3. Ceci permet à la personne 44 à mobilité réduite assise dans l'un des fauteuils roulants 46A ou 46B de venir se placer dans la zone 42 prévue à cet effet.

[0057] La personne 44 fait face à la tablette 48 et dos à la cloison de séparation 19. La personne 44 se place près du corps 20 dans la direction longitudinale L.

[0058] Puis, la personne 44, ou bien une autre personne, déplie la tablette 18 pour la mettre dans la configuration dépliée représentée sur les figures 1 à 3. Dans cette configuration, le premier panneau 22A et le deuxième

panneau 22B reposent sur la surface de support 24 via la zone de contact 40. Les panneaux 22 sont ainsi supportés par la surface de support 24, ce qui diminue le porte-à-faux des panneaux 22 et assure une tenue mécanique suffisante de la tablette.

[0059] Grâce à leur extension longitudinale L1 dans la configuration dépliée, les panneaux 22 forment une table suffisamment proche de la personne 44.

[0060] L'extension longitudinale L1 est avantageusement choisie pour que la tablette 18 soit utilisable par la personne 44, que cette personne soit assise dans un fauteuil roulant mécanique ou électrique.

[0061] L'extension longitudinale L1 est par exemple choisie comme étant la moyenne entre celle qui serait optimale lorsque la personne 44 est dans le fauteuil roulant mécanique 46B et celle qui serait optimale lorsque la personne 44 est dans un fauteuil roulant électrique 46A. La différence de 75 millimètres qui existe entre l'extension L1 choisie et l'extension qui serait optimale est parfaitement supportable par la personne 44.

[0062] Grâce aux caractéristiques décrites ci-dessus, la tablette 18 possède une extension longitudinale L1 adaptée à une personne en fauteuil roulant, tout en présentant une bonne tenue mécanique.

Revendications

1. Ensemble (12) comprenant une paroi (14), un plancher (16), et une tablette (18) pliante comportant :

- un corps (20) s'étendant selon une direction transversale (T) de la tablette (18), le corps (20) étant fixé sur la paroi (14),

- une pluralité de panneaux (22) comprenant au moins un premier panneau (22A) monté rotatif sur le corps (20) autour d'un premier axe de rotation (R1) sensiblement parallèle à la direction transversale (T), et au moins un deuxième panneau (22B) monté rotatif sur le premier panneau (22A) autour d'un deuxième axe de rotation (R2),

la tablette (18) étant mobile entre :

- une configuration dépliée, mécaniquement stable, dans laquelle les panneaux (22) s'étendent dans le prolongement les uns des autres et dans une direction longitudinale (L) sensiblement perpendiculaire à la direction transversale (T) et sensiblement horizontale ou destinée à être horizontale, et

- une configuration pliée, mécaniquement stable, dans laquelle le premier panneau (22A) et le deuxième panneau (22B) forment entre eux un angle (a) aigu autour du deuxième axe de rotation (R2),

- caractérisé en ce que**, dans la position dépliée :
- les panneaux (22) présentent ensemble une extension longitudinale (L1) supérieure à 500 mm, de préférence supérieure à 600 mm, et
 - au moins l'un des panneaux (22), de préférence tous, repose(nt) sur une surface de support (24) définie par la paroi (14).
2. Ensemble (12) selon la revendication 1, dans lequel :
- dans la configuration dépliée, le premier panneau (22A) est dans une position abaissée par rapport au corps (20) autour du premier axe de rotation (R1), et
 - dans la configuration pliée, le premier panneau (22A) est dans une position relevée par rapport au corps (20) autour du premier axe de rotation (R1).
3. Ensemble (12) selon la revendication 1 ou 2, définissant une zone (42) prévue pour une personne (44) à mobilité réduite équipée d'un fauteuil roulant (46A ; 46B), la zone (42) s'étendant longitudinalement devant la tablette (18) dans la configuration pliée.
4. Ensemble (12) selon la revendication 3, dans lequel la zone (42) présente une extension longitudinale (L3) supérieure ou égale à 1400 mm pour accommoder ladite personne (44) assise dans un fauteuil roulant mécanique (46B), et de préférence supérieure ou égale à 1550 mm pour accommoder ladite personne (44) assise dans un fauteuil roulant électrique (46A).
5. Ensemble (12) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel le corps (20) de la tablette (18) forme une protubérance s'étendant transversalement, en porte-à-faux, à partir de la paroi (14), la tablette (18) étant dépourvue de tout pied s'étendant entre le plancher (16) et le corps (20) à l'écart de la paroi (14).
6. Ensemble (12) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel le corps (20) de la tablette (18) comprend une base (32), deux montants (34, 36) fixés sur la base (12) et espacés transversalement l'un de l'autre, et une barre (38) s'étendant transversalement entre les deux montants (34, 36) et adaptée pour former une poignée.
7. Ensemble (12) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans lequel la surface de support (24) est sensiblement parallèle aux directions transversale (T) et longitudinale (L).
8. Ensemble (12) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans lequel la surface de support (24) et la tablette (18), dans la configuration dépliée, définissent une zone de contact (40) présentant une extension transversale (L2) comprise entre 10 mm et 150 mm.
9. Véhicule (10), notamment ferroviaire, comprenant au moins un ensemble (12) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8.
10. Véhicule (10) selon la revendication 9, comprenant une structure (30), et un habillage (28) fixé sur la structure (30) et définissant ladite paroi (14), la surface de support (24) étant définie par l'habillage (28).

Patentansprüche

1. Anordnung (12), umfassend eine Wand (14), einen Boden (16) und eine klappbare Ablage (18), umfassend:

- einen Körper (20), der sich in einer Querrichtung (T) der Ablage (18) erstreckt, wobei der Körper (20) an der Wand (14) befestigt ist,
- eine Vielzahl von Platten (22), umfassend mindestens eine erste Platte (22A), die drehbar um eine erste Drehachse (R1), die im Wesentlichen parallel zu der Querrichtung (T) ist, drehbar an dem Körper (20) montiert ist, und mindestens eine zweite Platte (22B), die drehbar um eine zweite Drehachse (R2) drehbar an der ersten Platte (22A) montiert ist, wobei die Ablage (18) zwischen Folgendem beweglich ist:

- einer ausgeklappten, mechanisch stabilen Konfiguration, in der sich die Platten (22) in Verlängerung zueinander und in einer Längsrichtung (L) erstrecken, die im Wesentlichen senkrecht zu der Querrichtung (T) und im Wesentlichen horizontal ist oder horizontal sein soll, und
- einer eingeklappten, mechanisch stabilen Konfiguration, in der die erste Platte (22A) und die zweite Platte (22B) miteinander einen spitzen Winkel (a) um die zweite Drehachse (R2) bilden,

dadurch gekennzeichnet, dass in der ausgeklappten Position:

- die Platten (22) zusammen eine Längserstreckung (L1) von mehr als 500 mm, vorzugsweise mehr als 600 mm, aufweisen, und
- mindestens eine der Platten (22), vorzugs-

- weise alle, auf einer Stützfläche (24) ruht (ruhen), die durch die Wand (14) definiert ist.
2. Anordnung (12) nach Anspruch 1, wobei:
- in der ausgeklappten Konfiguration die erste Platte (22A) in Bezug auf den Körper (20) in einer abgesenkten Position um die erste Drehachse (R1) ist, und
 - in der eingeklappten Konfiguration die erste Platte (22A) in Bezug auf den Körper (20) in einer angehobenen Position um die erste Drehachse (R1) ist.
3. Anordnung (12) nach Anspruch 1 oder 2, die einen Bereich (42) definiert, der für eine Person (44) mit eingeschränkter Mobilität bereitgestellt ist, die mit einem Rollstuhl (46A; 46B) ausgerüstet ist, wobei sich der Bereich (42) in der eingeklappten Konfiguration in Längsrichtung vor der Ablage (18) erstreckt.
4. Anordnung (12) nach Anspruch 3, wobei der Bereich (42) eine Längserstreckung (L3) aufweist, die größer als oder gleich wie 1400 mm ist, um die besagte Person (44), die in einem mechanischen Rollstuhl (46B) sitzt, unterzubringen, und vorzugsweise größer als oder gleich wie 1550 mm ist, um die besagte Person (44), die in einem elektrischen Rollstuhl (46A) sitzt, unterzubringen.
5. Anordnung (12) nach einem der Ansprüche 1 bis 4, wobei der Körper (20) der Ablage (18) einen Vorsprung bildet, der sich von der Wand (14) aus freitragend quer erstreckt, wobei die Ablage (18) keinen Fuß aufweist, der sich zwischen dem Boden (16) und dem Körper (20) weg von der Wand (14) erstreckt.
6. Anordnung (12) nach einem der Ansprüche 1 bis 5, wobei der Körper (20) der Ablage (18) eine Basis (32), zwei Stützen (34, 36), die an der Basis (12) befestigt und in Querrichtung voneinander beabstandet sind, und eine Stange (38) umfasst, die sich in Querrichtung zwischen den zwei Stützen (34, 36) erstreckt und angepasst ist, um einen Griff zu bilden.
7. Anordnung (12) nach einem der Ansprüche 1 bis 6, wobei die Stützfläche (24) im Wesentlichen parallel zu der Querrichtung (T) und zu der Längsrichtung (L) ist.
8. Anordnung (12) nach einem der Ansprüche 1 bis 7, wobei die Auflagefläche (24) und die Ablage (18) in der ausgeklappten Konfiguration einen Kontaktbereich (40) mit einer Quererstreckung (L2) zwischen 10 mm und 150 mm definieren.
9. Fahrzeug (10), insbesondere Schienenfahrzeug, umfassend mindestens eine Anordnung (12) nach einem der Ansprüche 1 bis 8.
10. Fahrzeug (10) nach Anspruch 9, umfassend eine Struktur (30) und eine Verkleidung (28), die an der Struktur (30) befestigt ist und die Wand (14) definiert, wobei die Stützfläche (24) durch die Verkleidung (28) definiert ist.

Claims

1. An assembly (12) comprising a wall (14), a floor (16), and a folding shelf (18) comprising:

- a body (20) extending in a transverse direction (T) of the shelf (18), the body (20) being attached to the wall (14),
- a plurality of panels (22) comprising at least one first panel (22A) rotatably mounted on the body (20) about a first axis of rotation (R1) substantially parallel to the transverse direction (T), and at least one second panel (22B) rotatably mounted on the first panel (22A) about a second axis of rotation (R2),
the shelf (18) being movable between:

- a mechanically stable, unfolded configuration in which the panels (22) extend in line with each other and in a longitudinal direction (L) substantially perpendicular to the transverse direction (T) and substantially horizontal or intended to be horizontal, and
- a mechanically stable, folded configuration in which the first panel (22A) and the second panel (22B) form an acute angle (α) with each other about the second axis of rotation (R2),

characterised in that, in the unfolded position:

- the panels (22) together have a longitudinal extension (L1) greater than 500 mm, preferably greater than 600 mm, and
- at least one of the panels (22), preferably all of them, rests on a support surface (24) defined by the wall (14).

2. The assembly (12) according to claim 1, wherein:

- in the unfolded configuration, the first panel (22A) is in a lowered position relative to the body (20) about the first axis of rotation (R1), and
- in the folded configuration, the first panel (22A) is in a raised position relative to the body (20) about the first axis of rotation (R1).

3. The assembly (12) according to claim 1 or 2, defining an area (42) provided for a person (44) with reduced mobility equipped with a wheelchair (46A; 46B), the area (42) extending longitudinally in front of the shelf (18) in the folded configuration. 5
4. The assembly (12) according to claim 3, wherein the area (42) has a longitudinal extension (L3) greater than or equal to 1 400 mm to accommodate said person (44) sitting in a mechanical wheelchair (46B), and preferably greater than or equal to 1 550 mm to accommodate said person (44) sitting in a power wheelchair (46A). 10
5. The assembly (12) according to any one of claims 1 to 4, wherein the body (20) of the shelf (18) forms a protrusion extending transversely, in cantilever fashion, from the wall (14), the shelf (18) being devoid of any leg extending between the floor (16) and the body (20) away from the wall (14). 15 20
6. The assembly (12) according to any one of claims 1 to 5, wherein the body (20) of the shelf (18) comprises a base (32), two uprights (34, 36) secured to the base (12) and transversely spaced from each other, and a bar (38) extending transversely between the two uprights (34, 36) and adapted to form a handle. 25
7. The assembly (12) according to any one of claims 1 to 6, wherein the support surface (24) is substantially parallel to the transverse (T) and longitudinal (L) directions. 30
8. The assembly (12) according to any one of claims 1 to 7, wherein the support surface (24) and the shelf (18), in the unfolded configuration, define a contact area (40) having a transverse extension (L2) of between 10 mm and 150 mm. 35
9. A vehicle (10), particularly a railway vehicle, comprising at least one assembly (12) according to any of claims 1 to 8. 40
10. The vehicle (10) according to claim 9, comprising a structure (30), and a trim (28) attached to the structure (30) and defining said wall (14), the support surface (24) being defined by the trim (28). 45

50

55

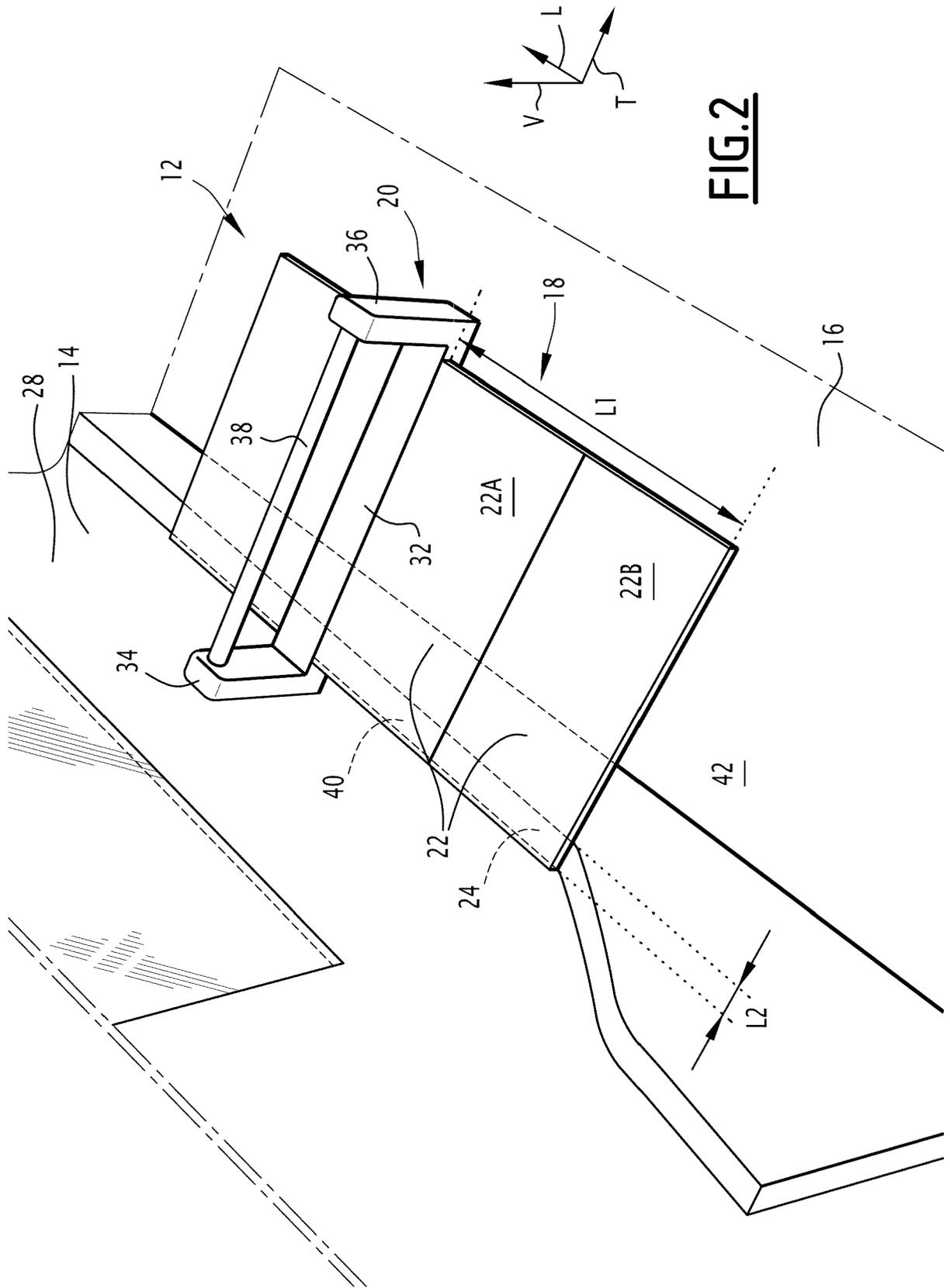
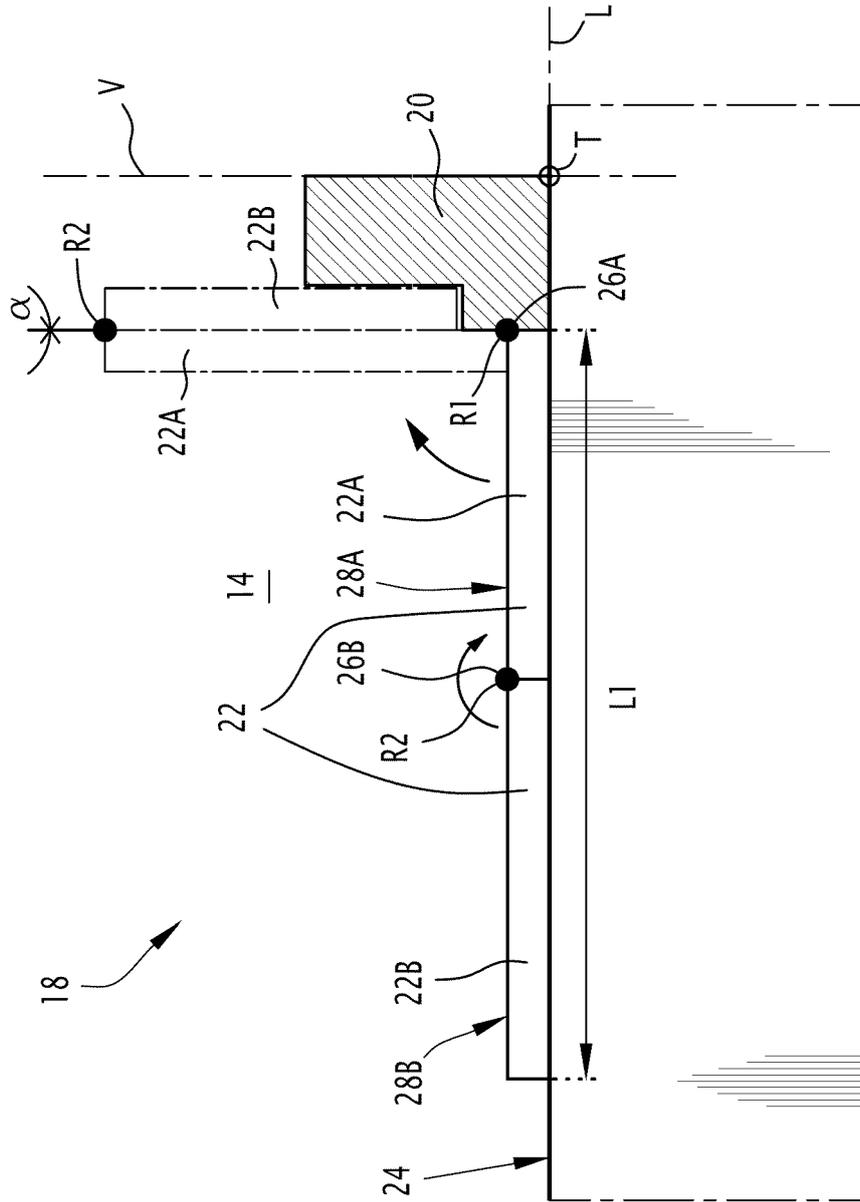


FIG. 2

FIG. 3



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1514760 A [0010]